

ARRETE DU MAIRE

Annule et remplace l'arrêté 021/R/2020

OBJET : DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A UN CONSEILLER MUNICIPAL

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE JACOU

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal,

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal et d'élection du maire et des adjoints en date du 25 mai 2020

ARRETE

Article 1^{er}

Il est donné délégation à Sabine Perrier-Bonnet, conseillère municipale, pour la petite enfance, la crèche, les aires de jeux, l'école maternelle et la restauration scolaire

Délégation de fonctions lui est donnée notamment pour :

- la gestion du multi accueil de petite enfance (accueil collectif et service d'accueil familial, relais d'assistantes maternelle)
- la gestion des affaires scolaires pour l'école maternelle (relations avec l'Education Nationale, les enseignants, les parents d'élèves et associations de parents d'élèves, suivi des conseils d'école, dérogations),
- le suivi des activités périscolaires pour l'école maternelle (temps d'accueil périscolaire, accueil de loisirs associé à l'école),
- la restauration scolaire,
- la gestion des aires de jeux en lien avec les services municipaux et les organismes de contrôle.

Délégation de signature lui est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions.

Article 2

Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au représentant de l'Etat
- au comptable de la collectivité

notifiée à l'intéressée et affichée à la porte de la mairie.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Transmis au Représentant de l'Etat le : 19/08/2020

Notifié le : 19/08/2020

Signature de l'intéressée,

Fait à JACOU, le 18 août 2020

Le Maire,

Renaud Calvat